



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Camps de détention - Populations ouïghours

Question écrite n° 10854

Texte de la question

M. Rémi Delatte alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la détention des populations ouïghours dans des camps de concentration en Chine. Les Ouïghours, une population autochtone du Turkestan Oriental, font aujourd'hui l'objet de mesures répressives d'une grande brutalité, et l'on estime que plus d'un million d'entre eux sont enfermés dans des camps de « rééducation », véritables camps de concentration où ils sont forcés à abandonner leur identité ethnique. Au Conseil des droits de l'Homme des Nations unies comme dans toutes les instances humanitaires internationales, des voix s'élèvent pour dénoncer la plus grande incarcération de masse d'une minorité. Aussi, il lui demande les mesures que compte prendre la France pour condamner fermement cette détention et garantir, en Chine, la liberté des populations ouïghours.

Texte de la réponse

La France suit avec attention la situation des droits de l'Homme en Chine et notamment au Xinjiang. Elle a pris connaissance avec la plus grande préoccupation des informations relatives à l'existence de "centres de transformation par l'éducation". Les autorités françaises évoquent régulièrement leurs préoccupations s'agissant de la situation des droits de l'Homme en Chine auprès des autorités chinoises. La France a également mentionné publiquement ses préoccupations s'agissant de la situation des droits de l'Homme au Xinjiang lors des dernières sessions du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies et appelé au dialogue avec les populations locales. Elle a également rappelé son attachement au respect des libertés d'expression, de religion et de croyance à plusieurs reprises.

Données clés

Auteur : [M. Rémi Delatte](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10854

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2018](#), page 6279

Réponse publiée au JO le : [9 octobre 2018](#), page 9099